

# Communauté de Communes Bresse et Saône

## 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32

➤ présents : 29 ➤ contre :

➤ votants : 32 ➤ blanc :

➤ abstention :

Date de convocation : 2 septembre 2025

### Séance du 8 septembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de Arbigny

Asnières/Saône	FONTIS Michel
Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
Bâgé-le-Châtel	TIRREAU André
Boissey	GIRAUD Alain
Boz	DOUARD Dominique
Chavannes/Reyssouze	SAVOT Dominique
Chevroux	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
Feillens	GUILLERMIN Henri
Gorrevod	LARDET Denis-CATHERIN Christian
Manziat	PESENTI Marie-Jeanne
Ozan	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
Pont-de-Vaux	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTERRAT Raphaël
Replonges	
Reyssouze	PLENARD Philippe
Saint-André-de-Bâgé	UNIA Emily-VILARD Philippe
Saint-Bénigne	MARGUIN Jean-Pierre
Saint-Etienne/Reyssouze	PANCHOT Huguette
Sermoyer	JULLIN Gilbert
Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS.

Monsieur Jean-Marc WILLEMS est suppléé par Monsieur Michel FONTIS.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Madame Marie-Pierre GAUTHERET a été désignée secrétaire de séance.

### OBJET : Adhésion du syndicat mixte de CROCU à ORGANOM.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le comité syndical d'ORGANOM a approuvé, à l'unanimité, la demande d'adhésion du syndicat mixte de CROCU au syndicat mixte ORGANOM, entraînant sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est rappelé qu'ORGANOM, compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, regroupe 9 établissements publics de coopération intercommunale dont la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et la Communauté de Communes Bresse et Saône, actuellement membres du syndicat mixte de CROCU.

Ce dernier, créé en 2002, et dans une logique de mutualisation de compétences et de moyens, a souhaité intégrer ORGANOM, permettant ainsi le renforcement de la cohérence des actions via la gouvernance d'un seul syndicat. A ce titre, l'adhésion entraînant la dissolution de CROCU, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et la Communauté de Communes Bresse et Saône deviendront membres du syndicat mixte ORGANOM.

Cette adhésion entraînera le transfert intégral des biens, droits, obligations, contrats des personnels.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.5711-4, L.5211-18 et L.5211-39-2,

.../...

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250908-08092025\_113-DE



*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE l'adhésion du syndicat mixte de CROCU au syndicat mixte d'ORGANOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

*A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.*

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le Président*

